



PROTOCOLE SEM EN COURS

LA DIRECTION HÉSITE : UNSA REFUSERA TOUT RELEVÉ DE DÉCISIONS

C'est dans un contexte de mobilité servicielle, lié à la stratégie MaaS (*Mobility as a Service*) d'Île-de-France Mobilités (*une vision globale de la mobilité d'aujourd'hui au service des clients-voyageurs*) que nous échangeons avec la Direction sur le futur protocole SEM.

La mise en œuvre du MaaS dans le futur modifiera en profondeur les habitudes :

- 1-la billettique (*mobilité multimodale*)
- 2-la rémunération de l'entreprise par IDFM (*prise en compte des objectifs atteints par BU*)
- 3-l'activité MDT (*rémunération de l'entreprise non seulement par rapport au taux de recouvrement mais au nombre de validations des billets en entrée*)

La Direction écarte l'application dans ce nouveau protocole de stations et des gares. Son hésitation ne doit pas conduire à ce qu'elle en profite avec la complicité de certains syndicats passifs à un relevé de décisions. Les agents SEM ont droit à un volet social avec toutes les modifications apportées dans leurs conditions de travail.

PRIME D'ÉVOLUTION DES MÉTIERS : + 1850 € OU ~~PRIME D'ACCOMPAGNEMENT : + 5000 €~~

LE PROJET MaaS EST POUR PLUS TARD

➔ **UNSA REVENDIQUE UNE PRIME TUTORAT : + 120 €/ MOIS MINIMUM (62 € actuellement)**

➔ **UNSA REVENDIQUE UNE PRIME QUALITÉ DE SERVICE : + 80 €/ MOIS MINIMUM (56 € actuellement)**

➔ **UNSA REVENDIQUE UNE PRIME VOLONTARIAT TRAVAIL SUR REPOS : + 180 €/ MOIS MINIMUM (125 € actuellement)**

➔ **UNSA REVENDIQUE UNE PRIME D'ÉVOLUTION DES MÉTIERS : + 120 €/ MOIS MINIMUM (sur 1 an)**



Total = 500 €uros

**UNSA REVENDIQUE
UN VOLET SOCIAL DE : + 500 € PAR MOIS**



*** RELEVÉ DE DÉCISIONS

Cela revient pour un syndicat à faire le jeu de la Direction avec zéro volet social accordé.

Pendant ce temps là, le protocole en question est mis en place.

C'est jackpot pour la Direction.

Oui, une forme de 49.3 patronal.

**UNSA GROUPE RATP
LE SYNDICAT
DES SOLUTIONS GAGNANTES**